



Le 23 mars 2020,

Crise COVID 19 Les entreprises des pêches maritimes attendent des orientations claires

Monsieur le Président de la République,

En tant que secteur prioritaire dans ce contexte inédit de crise sanitaire, les entreprises de pêche maritime demeurent mobilisées pour continuer à alimenter les Français en produits de la mer frais.

Hélas, aujourd'hui et après ces premiers jours de confinement, la situation actuelle de la filière doit nous conduire à accepter le principe de réalité. Le constat est alarmant et sans appel : la plupart des navires de pêche sont amarrés à quai et ne repartiront pas, car la demande ne permet pas l'écoulement de leur production, ou la fermeture des très nombreuses frontières ne permet plus à ceux escalant loin à l'étranger la relève des équipages français. Sans compter les quantités de poissons qui n'ont plus pour seule destination que la fabrication de farine, les produits qui sont écoulés sont achetés à des prix très bas, qui ne permettent pas d'assurer l'équilibre économique des entreprises.

Une part importante des produits de la mer débarqués par les navires français sont traditionnellement valorisés sur des marchés d'exportation ou dans le circuit de la restauration, qui sont par nature fermés.

Au vu des scénarii de consommation constatés et à anticiper dans les prochains jours, voire semaines, de période de confinement, il est illusoire de croire que les circuits de vente restant opérationnels pourront écouler ces produits. Par ailleurs, il n'est pas possible de changer les habitudes alimentaires des ménages français ni en quelques jours d'accroître leur appétence à cuisiner du poisson.

La plupart des entreprises de pêche vont donc rester à l'arrêt par faute de marché pour commercialiser leurs produits, mais surtout elles sont confrontées comme tous les autres

secteurs de l'économie à leur responsabilité de sécuriser la santé de leurs salariés qui ont des contraintes familiales et la peur d'être malade dans un environnement professionnel qui ne peut aucunement assurer le respect des gestes barrières.

Nous vous demandons donc à ce que les entreprises de pêches maritimes puissent bénéficier dans les plus brefs délais de mécanismes de soutien permettant d'assurer leur pérennité au-delà de la crise sanitaire. L'administration travaille actuellement sur un dispositif d'arrêt temporaire qui nous semble le plus adapté pour pourvoir rapidement aux besoins des entreprises concernées. Si le support réglementaire européen de ce dispositif n'était pas assuré, nous demandons à ce que des garanties soient très vite données sur la mise en place d'un dispositif similaire au niveau national, en s'affranchissant alors d'un cadre européen qui aurait démontré son hostilité à la survie des entreprises de pêche communautaires et de l'emploi de leurs navigants.

Nous avons maintenant besoin, après plusieurs jours d'incertitude, de messages clairs pour nous permettre d'agir efficacement et de prendre les décisions adaptées pour à la fois organiser la survie économique des entreprises et des salariés et garantir l'approvisionnement alimentaire, notamment par un système de soutien à l'activité.

Soyez assuré de notre fidèle dévouement en cette période de crise sanitaire majeure.

Xavier LEDUC, Président de l'Union des Armateurs à la Pêche de France,

Antoine DHELLEMMES, Président de l'Association Nationale des Organisations de Producteurs et Président du FROM Nord,

Soazig PALMER-LEGALL, Présidente de Les Pêcheurs de Bretagne,

Bernard PERAUDEAU, Président du FROM Sud-Ouest,

Pierre D'ACUNTO, Président de SATHOAN

Guy MIRETE, Président de l'OP du Sud

Yvon RIVA, Président d'ORTHONGEL

Contacts :

Marc GHIGLIA (UAPF) : 06 84 62 43 63 – mg@uapf.org

Julien LAMOTHE (ANOP) : 06 18 16 59 05 – julien.lamothe@from-sudouest.fr